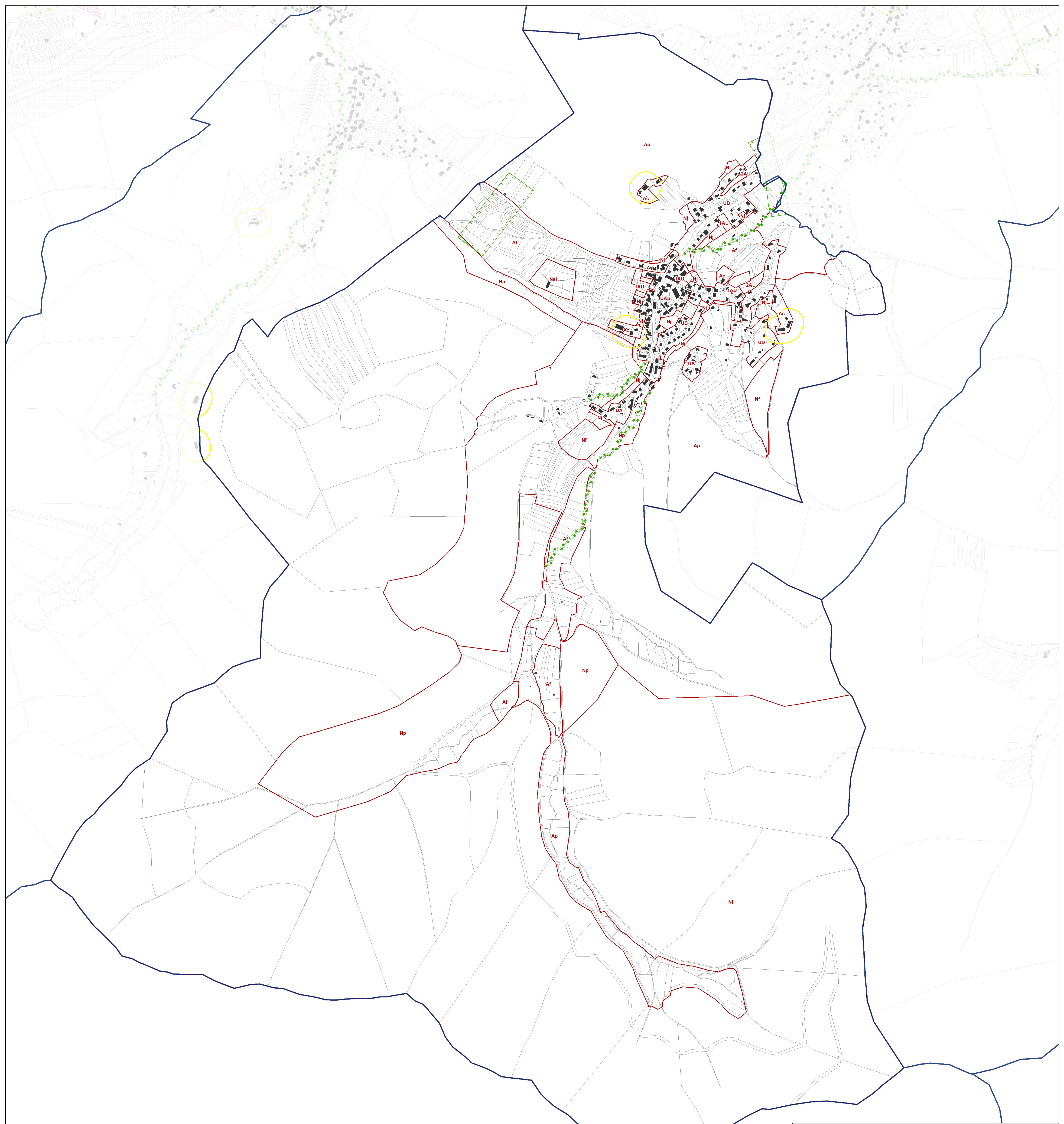




LEGENDE

— Limite communale
— Limite de zonage

■ Zones d'atterrissage pour le vol libre

■ Périmètre de réciprocité agricole

■ Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre (R.123-13 13)

..... Piste cyclable à préserver

Elements paysagers à préserver au titre des articles L.151-23 et R.151-43 du Code de l'Urbanisme :

★ Lisières forestières

★ Ripisylves

■ Corridors écologiques

■ Zones humides

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut Rhin
Vallée de Saint-Amarin



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



3. REGLEMENT GRAPHIQUE

3.2. ANNEXE GRAPHIQUE

Version approuvée du 14/03/19



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
approuvé par délibération du Conseil
Communautaire du 14 mars 2019
Le Président
François TACQUARD



MOLLAU
ban communal
échelle 1/5000e